



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-87
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2024

L'an **Deux mille vingt-quatre** et le **vingt-sept** du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur Denis GALLICE, 1^{ER} Adjoint.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **25**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Céline SIANO et Monsieur Jean-Claude AUSTRY - qui étaient excusés et avaient donné procuration et Monsieur René-Francis CARPENTIER ne participe pas au débat ni au vote.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales précisant que « l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par M.Le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concernée ;

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 ci-joint ;

Vu la note de synthèse sur le compte administratif 2023 ci-joint.

Monsieur Denis Gallice, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit ainsi :

Résultats 2023	En euros
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	9 636 833,47
Recettes de fonctionnement	10 572 105,64
Solde d'exécution de l'exercice	935 272,17
Résultat antérieur reporté	4 161 367,44
Résultat de clôture (dont résultat antérieur)	5 096 639,61
Investissement	
Dépenses d'investissement	1 482 760,53
Recettes d'investissement	1 399 478,73
Solde d'exécution de l'exercice	-83 284,80
Résultat antérieur reporté	1 393 550,94
Résultat de clôture (dont résultat antérieur)	1 310 266,14
Restes à réaliser en dépenses	969 739,52
Restes à réaliser en recettes	600 493,98
Résultat de clôture y compris RAR	941 020,60
Global	
Résultat de clôture (dont résultat antérieur)	6 406 905,75
Résultat de clôture y compris RAR	6 037 660,21

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le **- 8 AVR. 2024**

ID : 013-211300215-20240327-DEL202487-BF

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A la majorité,
avec 17 voix Pour

5 voix contre : Jean-François MARZA – Nathalie GARCIA – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO
Virginie JULIEN

6 abstentions: Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Michèle CHIARADIA – Arnaud
MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Déborah MICHEL

ADOpte le compte administratif 2023 ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE 1^{er} adjoint
Denis GALLICE

